



CITADELLES ET MAQUIS D'INDOCHINE 1939-1945

Association loi 1901 créée le 18 décembre 1978

Affiliée Fédération Nationale André Maginot des Anciens Combattants. Gr. 09

Adresse : 2 rue Charles-Axel Guillaumot 92500 Rueil- Malmaison

Adresse courrier :CMI, chez M Loïc de Laborie 5 rue Charles Vaillant 78400 CHATOU

Courriels :loicetbene.de.laborie@wanadoo.fr.....

Mot du président

Chers Amis,

Comme nous vous l'avions annoncé dans notre lettre précédente, **le conseil d'administration et l'assemblée** de notre association se sont bien tenus le **9 mars dernier**, suivis de la **messe aux Invalides et du dépôt de gerbe** devant l'autel dédié aux morts de l'Indochine le dimanche 10 mars. Vous avez été quelques-uns ensuite à vous rendre au déjeuner organisé par les filles du professeur Lapierre.

A la lecture des comptes rendus du conseil et de l'assemblée, vous pourrez découvrir les **projets** que l'association souhaite réaliser en vue de la **commémoration du 75eme anniversaire** du coup de force japonais. Nous avons d'ores et déjà lancé les premières phases en vues de leur réalisation.

Entre-temps, nous avons eu la confirmation par le ministère des Anciens combattants de l'organisation de la journée du **8 juin 2019**, dite « **Journée de l'Indochine** », à laquelle vous êtes tous conviés et pour laquelle nous donnons plus de détails dans cette lettre.

Nous vous proposons également des **offres promotionnelles** sur des articles conservés par l'association. N'hésitez pas à passer vos commandes, les gains nous permettront de contribuer au financement des projets cités plus haut. D'avance merci !

Très bonne lecture à tous !

Amitiés,

Loïc de Laborie, Tél/ 06 72 24 07 10

Messe aux Invalides le 10 mars dernier aux intentions des morts au combat lors du coup de force japonais :



Le lieutenant-colonel Queva, président du Comité de Mémoire de l'Indochine, a tout d'abord prononcé une allocution devant les membres et les invités dont Madame Geneviève de Galard- d'Heaulme et son mari (elle est assise au premier plan sur la photo, son mari, qui a connu le coup de force, se tient derrière elle).

En voici le texte :

« Cette messe permet aussi aujourd'hui de rendre hommage à certains de nos compatriotes victimes quelques peu oubliées des événements qui se sont déroulés en Indochine le 9 mars 1945 et dont des témoins ou descendants ici présents sont venus célébrer la mémoire.

En effet, rappelons-nous, le 6 mars 1945, en Indochine, les troupes françaises étaient mises en alerte car des renseignements de diverses sources faisaient craindre une attaque par les troupes japonaises qui avaient jusque-là été tenues en respect par la fermeté et la diplomatie des autorités locales françaises.

Après quelques jours de tension, le 9 mars, les troupes sont malgré tout mises au repos.

Malheureusement, le soir même du 9 mars, dans toute l'Indochine et à la même heure, les Japonais passent soudainement à l'attaque pour capturer tous les Français. Toutes les casernes sont remises en alerte maximum et tous les Français en mesure de se battre le font.

Les gestes de bravoure et d'héroïsme seront nombreux ce soir-là, dans les combats menés ensuite pendant des semaines.

Nombre de combattants français et indochinois seront capturés par trahison, se sacrifiant pour épargner les nombreux otages détenus par les japonais ou payant de leur vie leur refus de donner des ordres de reddition, tel le général Lemonnier, décapité pour avoir refusé de se soumettre.

Les civils ne seront pas épargnés et une rafle générale va capturer la quasi-totalité des familles et civils français d'Indochine ainsi que de nombreux Indochinois sympathisants qui seront massacrés sous les yeux de leurs proches.

Ce fut, ce soir-là et dans les jours qui ont suivi, ce que l'on appela pudiquement « le coup de force japonais du 9 mars 1945 » qui allait déboucher des semaines durant sur des massacres, des exécutions sommaires et des décapitations incluant même de jeunes enfants, des tortures et l'élimination de milliers de prisonniers et otages.

De longs mois de terreur pour les survivants et des années de chagrin et de douleur ont suivi.

En ce jour de commémoration, souvenons-nous d'eux et rendons leur hommage. »



Le Lt-Cnl Quéva et Loïc de Laborie déposent la gerbe devant l'autel de l'Indochine.

Journée de L'Indochine le 8 Juin 2019 :

La lettre du Ministre des Anciens Combattants vient de nous être communiquée par la FNAOM-ACTDM (texte ci-dessous). Il y est précisé qu' « il s'agit de rendre un hommage solennel aux morts pour la France des unités françaises d'Indochine, qui, **(*)des combats de 1940 contre les troupes japonaises** jusqu'en 1956, date de la dissolution du corps expéditionnaire français d'E-O, ont combattu pour notre pays. »

Il y est fait donc mention explicitement de la période qui nous concerne, nous tenons à le souligner car elle était la plupart du temps escamotée dans les cérémonies officielles jusqu'à présent.

En dehors du fait que le premier ministre sera présent en début d'après-midi, nous ne sommes pas en mesure à ce jour de vous donner plus d'éléments que ce qui est précisé dans ce courrier.

L'association nous signale également qu'l'ONAC-VG a la possibilité de fournir une aide financière aux Anciens qui ne seraient pas en mesure d'assumer le coût de leur déplacement. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez le souhait de bénéficier de cette aide. Nous vous mettrons en relation avec l'association.

(*Souligné par Info CMI)


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

Le Secrétaire d'Etat

Paris, le 25 AVR 2019
N° 1 D1201285
/ARM/SGA/DPMA/SDMAE/BVAC

Mesdames et Messieurs
les Préfets et Hauts commissaires

OBJET : Cérémonie d'hommage aux morts pour la France de la guerre d'Indochine.

Le décret n° 2005-547 du 26 mai 2005 a institué une journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine chaque 8 juin.

Il prévoit qu'une cérémonie est organisée à Paris et qu'une cérémonie analogue a lieu dans chaque département, à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Saint Pierre et Miquelon et dans les îles Wallis et Futuna à l'initiative du représentant de l'Etat.

Cette année, le Premier ministre présidera une cérémonie spécifique dans la cour d'honneur de l'hôtel national des Invalides, en début d'après-midi, en présence d'unités militaires, d'associations et de familles.

Il s'agit de rendre un hommage solennel aux morts pour la France des unités françaises d'Indochine, qui, des combats de 1940 contre les troupes japonaises jusqu'en 1956, date de la dissolution du corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient, ont combattu pour notre pays.

Je présiderai ensuite la cérémonie traditionnelle de ravivage à l'Arc de Triomphe à 18h30.

Afin de permettre la plus importante participation d'anciens combattants des guerres d'Indochine à cette cérémonie, et en accord avec le comité national d'entente des anciens d'Indochine, il a été décidé que les cérémonies départementales seront, cette année, exceptionnellement fixées au jeudi 13 juin 2019.

14, rue Saint-Dominique - 75700 Paris SP 07

Je vous demande de bien vouloir prendre en compte cette modification et d'en informer les associations et autorités concernées.

Vous rendrez compte à la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (bureau de la vie associative et des commémorations : djma-ceremonies.contact.fct@intradef.gouv.fr) des difficultés que susciterait ce changement de date.

Le message qui devra être lu lors de ces cérémonies départementales vous sera adressé ultérieurement.

Geneviève DARRIEUSSECQ



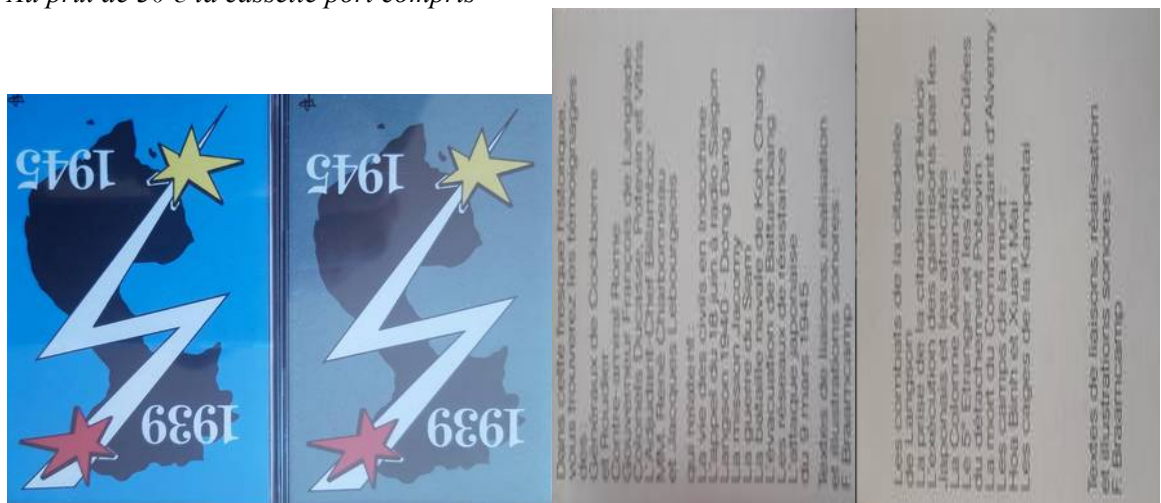
Offres promotionnelles :

Suite à un inventaire récent, nous vous proposons plusieurs articles :

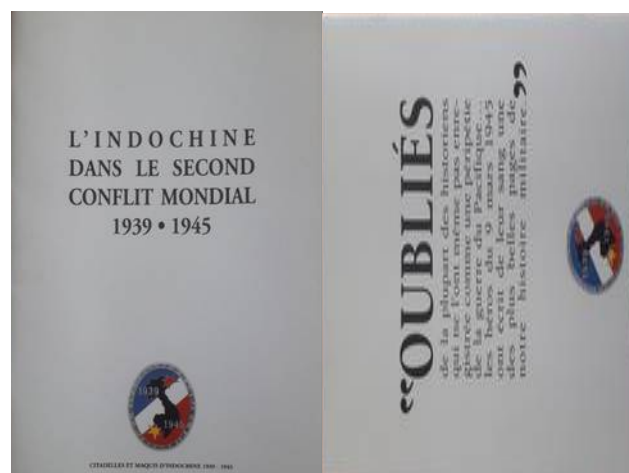
- Plaques du souvenir à disposer sur les tombes de nos disparus
Au prix de 100 € ports compris,



- Série de 2 cassettes audio 9 mars 45 avec les témoignages de nos anciens
Au prix de 30 € la cassette port compris



- Brochures « EXPO » dans laquelle est reproduite l'exposition de l'association en 20 panneaux
Au prix de 10 € port compris.



- Insignes et Pin's de l'association au prix de 10 et 5 € port compris



***Pour toute commande, merci de nous préciser les articles commandés accompagné du règlement à l'ordre de l'association CMI 1939-1945 et à l'adresse suivante :
Association CMI 1939-1945 au 5, rue Charles Vaillant 78400***